RIUESS
Réseau Interuniversitaire de l'Economie Sociale et Solidaire

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

XXIIIe Rencontres du Réseau inter-universitaire de l'Économie sociale et solidaire

RIUESS 2024 Metz

Appel à communications

L'économie sociale et solidaire hors la loi
Quels projets politiques pour l'économie sociale et solidaire ?

Mercredi 22, jeudi 23 et vendredi 24 mai 2024

Organisé par le Centre de Recherche Expertises Arts et Transitions (CREAT)
Et le département de sociologie de l'UFR SHS Metz de l'Université de Lorraine

Ile du Saulcy, 57 000 Metz

Les défis climatiques, sociaux et économiques conduisent à interroger l'Économie sociale et solidaire (ESS) sur son rôle et sa puissance politiques. Dix ans après la loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014, les XXIIIe Rencontres du RIUESS 2024 proposent, dans ce contexte d'anniversaire, d'en faire le bilan et de réfléchir au projet de société que pourrait porter l'ESS, en analysant les rapports de force sociaux et politiques à l'heure des crises systémiques, qu'elles soient écologiques, sanitaires, sociales, économiques, culturelles ou institutionnelles.

D'un point de vue théorique et académique, les débats sur le projet politique de l'ESS en France gravitent le plus souvent autour d'un axe qui sépare une ESS alternative et émancipatrice et une ESS réparatrice et palliative sous pression isomorphe, ou encore des dynamiques instituantes citoyennes et des régulations instituées inspirées par l'imaginaire néolibéral concrétisé, notamment, par des pratiques intensifiées de nouvelle gestion publique[1]. En l'état, ils ne sont pas satisfaisants. La montée en puissance des thématiques de l'entreprise sociale, de l'entrepreneuriat social, voire du *social business* et de l'investissement à impacts, tend en outre à masquer l'hétérogénéité de l'ESS et de ses acteurs tout en réduisant le projet émancipateur porté par une partie de l'ESS à sa seule finalité sociale. D'un côté, l'approche par la sociologie du travail associatif condamne les structures de l'ESS (les initiatives solidaires tout autant que les mastodontes du social et du médico-social) à la même critique de la domination des travailleurs-ses associatifs que celle formulée à l'encontre de l'entreprise privée lucrative capitaliste, en y ajoutant celle de l'instrumentalisation du bénévolat comme travail gratuit. D'un autre côté, si l'approche socio-économique polanyienne de l'économie plurielle questionne l'hégémonie culturelle du capitalisme contemporain et de son corollaire, la société de marché promue par l'État néolibéral, elle n'a pas suffi à empêcher son développement sans précédent sur la période récente. Enfin, l'approche du réseau Émergence de l'entreprise sociale (EMES), même si elle a inspiré le plan d'action européen en faveur de l'ESS, n'a pas réussi à faire sortir de l'ombre la question de la gouvernance et du gouvernement des entreprises sociales au profit d'un objectif de production de services à dimension sociale ou environnementale, encadrée par une certaine limitation des profits et en partie autofinancée sur le marché.

La mention de ces quelques courants et des choix de société alternatifs qu'ils impliquent ou suggèrent, suffit à poser la nécessité d'éclaircir aujourd'hui la dimension politique des débats et de leur redonner une boussole. D'autant que les différents mouvements d'institutionnalisation de l'ESS ont dégagé des tendances majoritaires laissant de côté les initiatives citoyennes et les mouvements sociaux au bénéfice de l'entreprise « éthique », responsable, et solidaire d'une part et de l'investissement à impacts d'autre part. On ne compte plus les démarches RSE portées par les grands groupes ou la mobilisation des banques sur l'investissement social. Cette orientation a le vent en poupe au niveau européen, quand le commissaire en charge de l'ESS défend un plan pour l'ESS qui affirme s'inscrire dans une vision ouverte mais dans laquelle au fond les frontières sont floutées entre investissement social, entreprises à impacts et initiatives des citoyens associés. Pourtant, partout sur les territoires émergent des sursauts citoyens développant leurs pratiques dans des dynamiques réciprocitaires renouvelées et réinventées. Qu'il s'agisse des AMAP ou des multiples formes de circuits courts et d'autoproduction dans un optique de décroissance et/ou d'accès à l'alimentation durable des plus fragiles, des formes coopératives de production et d'entrepreneuriat collectif (CAE, SCIC, nouvelles dynamiques associatives et formes hybrides), des monnaies locales, des finances solidaires ou des pratiques d'échanges à prix libres et de rémunérations à logiques contributives, ou encore d'associations de défense des migrants ou des espaces d'habitats auto-construits, les initiatives « alternatives » se régénèrent sur des principes d'éducation populaire puisant leurs sources, pour certaines, dans des résurgences des années 1970[2]. D'un autre côté, la question de la transition (RIUESS 2022, Bordeaux ; RIUESS 2021, Clermont-Ferrand) est également saisie par les initiatives citoyennes autour, par exemple, des coopératives d'énergie renouvelable, des

[1] Dans le Grand manuel d'Économie Politique (2023), les économistes de l'AFEP préfèrent quant à eux positionner l'ESS vis-à-vis du capitalisme entre réparation, réforme et rupture.

[2] Que l'on pense à la pérennisation des fermes Longo Maï en France, en Autriche ou encore en Ukraine, aux logiques du théâtre de l'opprimé d'Augusto Boal ou encore à la mise en ligne en 2023 du premier numéro de la revue *Le Sauvage* de 1973, qui témoignent de ce renouveau des questionnements post 68.

dynamiques de tiers-lieux et des communautés de *makers*, ou de manière plus militante par les opérations de désobéissance civile. Pour certains mouvements écologistes et environnementaux, il s'agit de désarmer les modes de production capitalistes qui portent atteinte au vivant et de le défendre de manière pacifiste et organisée. Ainsi la décroissance et les mots d'ordre altermondialistes semblent, près de 25 ans après leur essor, d'une actualité brûlante[3]. Associer les questions de subsistance et de préservation de la planète est un enjeu qui traverse l'ESS et les alliances de ses différentes tendances. Un détour historique est sûrement indispensable pour comprendre la situation et envisager les articulations complexes entre ces différents mouvements pour penser les projets politiques de l'ESS.

Au regard de tous ces éléments, il y a une importance particulière, lors de ces XXIIIe rencontres du RIUESS, à penser à nouveaux frais les projets politiques de l'ESS depuis la loi de 2014. Si l'ESS trouve ses racines dans le premier XIXe siècle, quel a été le chemin parcouru depuis lors ? Quelles résurgences ou nouvelles formes de coopérations/associations pouvons-nous, deux siècles plus tard, constater ? Avoir un projet politique peut s'exprimer de différentes manières et la dimension politique de l'ESS se déploie sur des strates de différents niveaux. D'une part, le projet politique peut viser les instances de la démocratie représentative et, dans ce cas, l'ESS s'organise comme groupe de pression auprès des gouvernant.e.s, des député.e.s et des instances locales concernées[4]. D'autre part, les projets politiques de l'ESS peuvent être l'expression de modes d'organisation, de gouvernance et de liens sociaux internes aux structures de l'ESS, parfois à travers la mise en place d'espaces publics de proximité autonomes visant une délibération dans un horizon d'égalité. Lorsque ces logiques rencontrent les dynamiques de démocratie participative traduisant la prise en compte des expertises citoyennes, l'épaisseur politique des délibérations associatives trouve sûrement un sens plus fondamental. Les dynamiques d'autosubsistance et d'auto-organisation en tant que telles ont en effet une saveur politique intrinsèque (dans les quartiers populaires, dans les campagnes, dans les squats...). Plus largement, le sujet politique concerne les processus de co-construction de l'action publique alliant action des pouvoirs publics et action des citoyens organisés. C'est notamment avec et sur les territoires (RIUESS 2023, Avignon-Arles) que des coopérations (en particulier avec les Pôles territoriaux de coopération économique – PTCE) se déploient, les territoires et leurs liens translocaux paraissant un terrain fertile pour politiser les débats sur l'économie en envisageant potentiellement des alliances avec des structures hors de l'ESS. De même enfin, les projets politiques de l'ESS posent la question des futurs désirables et des récits qu'il est possible de formuler pour les voir advenir. Au-delà de l'urgence écologique, l'actualité des enjeux féministes et des approches en termes d'inégalité ou de violence de genre atteste d'un nouveau souffle politique à travers une nébuleuse associative qui contribue à politiser les questions économiques.

Dans le même ordre de considération, la loi ESS en tant que telle exprime une certaine vision politique de l'ESS. Alors que l'on fête ses dix ans, il est temps de faire le bilan de ce qu'elle a pu signifier et impliquer par rapport à ces enjeux politiques. Quels sont les changements sociaux et institutionnels qu'aurait permis la loi ESS depuis 2014 sur ces volets ? Les projets politiques des structures de l'ESS ont-ils évolué avec la loi ou hors la loi ? Que reste-t-il aujourd'hui des initiatives solidaires à l'heure du tout marché et de l'État néolibéral ? Les ambitions passées de l'ESS, celles liées à la recherche d'alternatives socio-économiques et politiques crédibles au capitalisme à un niveau macroscopique sont-elles encore aujourd'hui d'actualité ? Ces enjeux ont été travaillés par le monde de la recherche essentiellement sur la thématique du passage à l'échelle des structures de l'ESS sans pour autant donner des pistes de réponse convaincantes. La question de repolitiser les débats sur l'économie reste d'autant plus urgente que l'évaluation de la pertinence des structures de l'ESS pour répondre aux aspirations au changement de modèle est sans cesse rabattue, dans l'imaginaire collectif, sur la question de leur viabilité économique marchande.

[3] Le Festival *Les Résistantes* sur le Larzac début août 2023 illustre cette nouvelle convergence politique, en ajoutant aux débats la question des identités et des minorités, des violences de genre et de l'antispécisme à travers le rassemblement des acteurs et actrices des luttes locales.

[4] C'est ce que Jérôme Saddier, le président d'ESS France, exprime quand il appelle à « ESSiser l'économie » ou c'est ce qu'ATD Quart-Monde a entrepris avec l'expérimentation TZCLD ou, dans une certaine mesure, ce que les CRESS tentent d'effectuer sur leurs territoires.

Ce cadre général étant rappelé, les communications pourront porter sur un ou plusieurs des cinq axes suivants, les deux premiers reprenant les termes définissant l'ESS dans la loi :

AXE 1 : Quel « mode d'entreprendre » ?

Qu'il s'agisse du « million de révolutions tranquilles » (2016), du « tour de France des alternatives » (2014, Reporterre) ou des différentes cartes citoyennes répertoriant les lieux d'expériences alternatives à un niveau régional, national ou international, cet axe envisage d'accueillir les communications qui analysent les nouvelles formes organisationnelles qui témoignent du dynamisme des initiatives parsemant les territoires à l'échelle des villages voire des hameaux, des quartiers, des centres-villes des grandes ou moyennes agglomérations et des métropoles. Elles présentent des modalités de démocratie directe et des formes de participation plus ou moins radicale qui dénotent vis-à-vis des procédures des pouvoirs publics locaux, tout en manifestant des dynamiques socio-économiques fortes en termes de satisfaction de besoins souvent fondamentaux, alimentaires, éducatifs, sociaux, en logement, de mobilité, culturels, etc. Des Zad aux « quartiers libres », en passant par les tiers-lieux et autres espaces hybrides, les jardins partagés, les cafés associatifs, les ateliers d'auto-réparation, ou encore des dynamiques d'entraide dans les quartiers populaires, etc., de nombreuses expériences collectives prennent des virages radicaux de soustraction aux démarches socio-économiques dominantes mais demeurent minorées et invisibilisées. Pourtant, ces alternatives contribuent aux maillages locaux de solidarité et à l'économie sur leurs territoires d'implantation. Qu'elles émergent ou soient pérennes, plaident et pratiquent un fonctionnement en autogestion fondé sur des principes radicalement alternatifs (d'anarchie, de sociocratie, de prix libres et conscientisés, de rétributions à logique contributive, etc.) ou sous la forme de communs, qu'elles rassemblent des salarié.e.s ou non, elles participent d'une ESS instituante par des pratiques d'échange et d'entraide réciprocitaire. En particulier, les coopératives intégrales ou encore les tiers-lieux sont des formes émergentes d'action collective liées à l'ESS que cet axe ambitionne de travailler. De même et du côté de l'action sociale et médico-sociale, des crèches ou des EPHADs, de l'insertion ou des arts et de la culture, les innovations sociales qui persistent dans ces champs en mutation, notamment à l'heure du mot d'ordre inclusif, seront particulièrement scrutées. Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) dont le statut est aujourd'hui privilégié par des coalitions d'acteurs.trices diversifiés en quête de changements sociaux et de modes de gestion et d'organisation alternatifs, sont également concernées. Que l'on pense au *commoning* ou aux SCIC, toutes ces initiatives manifestent des formes citoyennes d'entreprendre à dimension collective forte qui témoignent du dynamisme socio-économique sur les territoires, y compris sous la forme particulière de ce que certain.e.s nomment aujourd'hui de manière incantatoire et sans plus de précisions les entreprises sociales.

Quelles sont les formes actuelles de ces émergences citoyennes en réponses aux défis socio-économiques et environnementaux ? En quoi ces initiatives sont-elles porteuses, à travers leur « mode d'entreprendre autrement », d'un projet politique ? Comment s'articule l'associationnisme solidaire aux renouvellements des mouvements sociaux hors des bornes institutionnelles classiques ? Que nous indiquent les nouvelles catégories d'action publique comme les tiers-lieux ? Quels sont les effets réels de l'inclination en faveur de l'entrepreneuriat social et/ou responsable ?

Les communications attendues pour cet axe pourront ainsi analyser ces nouveaux modes d'entreprendre au sens très large expérimentés par ces initiatives et les processus de gestion mis en place. La question des alliances hors ESS pourra aussi faire l'objet de communications.

AXE 2 : Quel « mode de développement économique » ?

Par l'amendement du 9 mai 2014 a été ajouté « à la dernière minute » dans l'article 1er de la loi que l'ESS n'est pas seulement un mode d'entreprendre mais est aussi « un mode de développement économique ». Entre les deux, la différence est grande séparant un projet politique d'entreprise d'un

projet politique de société. Si les alinéas de l'article 1er, en portant sur le mode d'entreprendre, n'ont pas précisé les contours de ce mode de développement économique porté spécifiquement par l'ESS, l'article 9 dans sa définition des PTCE, donne une première indication puisqu'ils y sont présentés comme « porteurs d'un développement local durable ». Leur relance par la Secrétaire d'État à l'ESS, Olivia Grégoire, en 2021, a donné un nouveau souffle à ce mode de développement économique. De quel mode de développement économique les PTCE d'hier et d'aujourd'hui sont-ils le nom ? Opèrent-ils une rupture ou seulement un aménagement du mode capitaliste de développement ? On pense également aux expérimentations Territoire zéro chômeur de longue durée. Avec la deuxième loi d'expérimentation de 2020, ce sont en effet près de 60 territoires qui expérimentent ce nouveau mode de développement. Sans épuiser le débat, on pourrait aussi songer aux projets de tiers-lieux et à leurs structurations multiples, dont une grande majorité sous statut associatif et qui se regroupent derrière l'association France Tiers-Lieux ou en affirmant une identité singulière parfois directement rattachée à celle de l'ESS (la communauté de tiers-lieux libres ou celle des espaces hybrides non lucratifs). Au-delà de l'oscillation entre réforme et rupture, c'est également la place du local par rapport à l'État que ces expérimentations viennent questionner relativement au mode de développement, quand ce n'est pas tout simplement le développement économique lui-même qui est mis en débat.

Plus largement, pourront être proposées dans cet axe des communications analysant et questionnant de façon critique les pistes de « développement économique » pour et par l'ESS identifiées comme possibilité émancipatrice, en particulier celle qu'ouvre la problématique des communs d'une part et celle moins explorée de l'approche par le « vivant » d'autre part.
Depuis 2010, les communs se sont en effet imposés comme un enjeu majeur pour repenser l'action des citoyens organisés autour de la gestion de ressources qu'ils et elles décident de gouverner dans une visée de préservation (RIUESS 2016, Montpellier). Des typologies des communs qui ont été proposées (naturels, de l'information, de la connaissance, numériques, etc.), les communs sociaux apparaissent comme une voie nouvelle particulièrement porteuse pour l'ESS dans une dimension politique forte. La perspective des communs intégraux ou de « la société du commun » paraît ainsi une piste de développement économique sérieuse pour l'ESS car elle concerne à la fois des organisations, des institutions et différents types de pratiques et d'acteurs qui ne se situent ni ne se réclament forcément de l'ESS. Elle engage la recherche en ESS à s'inspirer des travaux sur le municipalisme ou du communalisme et à s'allier avec les recherches sur les communs pour mieux penser sa contribution à un autre mode de développement économique. Cet axe souhaite aussi et de manière complémentaire interroger les pistes formulées par Bruno Latour autour de la question écologique. Quel sillon l'approche par le *terrestre* et le vivant a-t-il tracé pour l'ESS ? Comment nous aide-t-il à savoir *où atterrir ?* Si Latour écrit qu'il s'agit de « laisser l'économie remonter à la surface », les travaux qui font place à la question du vivant (V. Despret, B. Morizot...) présentent sûrement une opportunité pour l'ESS pour repenser ses analyses en s'inspirant, notamment, du décentrement auquel ils invitent à partir de l'analyse du monde animal et de l'éthologie. Les recherches sur les transitions et le développement de la « sobriété heureuse », les appels à la décroissance, l'évolution des pratiques de consommation et d'alimentation, font échos aux enjeux de durabilité mentionnés dans la loi ESS à l'heure où le modèle de croissance est questionné. L'ensemble de ces travaux une fois articulé constitue une piste prometteuse pour mieux penser le rapport entre développement économique et ESS. De même, les mouvements sociaux en liens avec les problématiques écologiques, comme les Soulèvements de la terre ou, plus anciennement, les Amis de la terre, semblent pouvoir donner une nouvelle couleur politique à l'ESS dans sa dimension subversive ou au moins transformative.

Les communications que souhaite accueillir cet axe pourront donc concerner des pistes pour l'ESS qui dépassent ses cadres classiques de développement tout en donnant du sens à son projet de mode de développement économique. Plus largement, toutes les contributions permettant de comprendre ou de questionner la nature du mode de développement économique que porte l'ESS seront les bienvenues. En définitive et pour paraphraser ESS France, il s'agit dans cet axe de prendre au sérieux en l'élargissant l'appel à une ESS « plus grande qu'elle-même ».

AXE 3 : Quel rôle de la recherche et de la recherche participative ?

L'essor du « tiers secteur de la recherche » et des sciences citoyennes et l'invitation aux recherches participatives dans les appels à projet de recherche (par exemple, « sciences avec et pour la société » de l'ANR) ne sont pas sans poser question à l'ESS. Historiquement marquée par la pratique de la recherche-action depuis les collèges coopératifs, la recherche en ESS a logiquement suivi le tournant institutionnel des recherches participatives. Au-delà des typologies des recherches participatives existantes ou des différentes formes de lien entre chercheur.e.s et acteurs.trices, la mise en œuvre de ces recherches appelle à poser différents enjeux qui concernent la légitimité de la recherche d'une part et sa fonction politique d'autre part. Qu'est-ce qu'interroge finalement la recherche participative ou la recherche-action (coopérative, collaborative, intervention, éthique, engagée, embarquée, etc.) ? La recherche-action engagée est-elle propice à bousculer les cadres institutionnels dans lesquels elle se met en œuvre ? Quel rôle politique se donne-t-elle ? Si, par exemple, la tradition coopérative en économie sociale a privilégié des recherches-actions en faisant du premier sujet de connaissance le coopérateur ou la coopératrice ou si l'économie solidaire s'est construite avec et non sur les acteurs et actrices, que révèle aujourd'hui l'intervention des chercheur.e.s avec et dans les structures de l'ESS ? À quel point l'ESS réinterroge les rapports entre le « savant et le politique » ? Comment qualifier la posture de chercheur.e engagé.e ? Comment l'élaboration théorique se construit-elle avec les acteurs et actrices de terrain ? À quel point les chercheur.e.s embarqué.e.s et engagé.e.s dans ces formes de recherche partagent-ils les finalités de l'action poursuivie sur les terrains de recherche ? Jusqu'où pouvons-nous appeler un terrain un terrain dans ces processus de recherche ?

De plus, de nombreuses associations de recherche, généralement portées par des jeunes chercheur.e.s, se constituent dans une optique de soutien aux actions de terrain et dans un objectif de visibilisation de luttes ou d'enjeux passant sous les radars de la recherche traditionnelle ou des politiques publiques. Comment des sujets orphelins, mis en exergue dans les recherches participatives, trouvent-ils place dans la recherche conventionnelle ? Comment s'articule les institutions universitaires et de recherche avec ces initiatives ? Quelle place détiennent aujourd'hui les associations ou les coopératives de recherche dans la galaxie des consultants en sciences sociales ?

Enfin, la montée en puissance de la thématique participative dans la recherche révèle le besoin de recherches appliquées qui puissent produire des savoirs mobilisables sur les terrains. Est-ce que cette visée d'opérationnalité transformatrice se poursuit véritablement après la recherche ? Quels sont les véritables impacts dans les pratiques et auprès des pouvoirs publics ?

D'autres exemples, comme les *Chantiers Reprises de savoirs*, illustrent aussi la nécessité de récits impulsant d'autres imaginaires, qui ne se cantonnent pas à une recherche extractiviste traduisant des pans de réalité en analyse de données puis en valorisation académique. L'analogie avec l'exploitation des ressources naturelles que l'on trouve dans cette terminologie n'est pas que métaphorique. Il s'agit bien ici de repenser également les relations entre l'hégémonie des savoirs scientifiques, le développement de la rationalité économique, l'emprise du capitalisme et de la société de marché, et l'exploitation du vivant. La prise en compte du vivant vers laquelle nous conduisent les successeurs de Latour, réclame en effet aussi de repenser l'articulation entre sciences et pratiques étudiées, humaines et non humaines. En se revendiquant comme savoir pratique, il s'agit d'augmenter les puissances au travers d'enquête et de récits au terme desquels les chercheur.e.s et les sujets étudiés en savent plus sur eux et elles-mêmes, leurs manières d'être et d'être affectés, ou encore, et en traduisant quelque peu, sur le sens des projets qu'ils et elles portent collectivement.

Dans un autre registre, les recherches décoloniales, féministes ou encore de lutte contre la pauvreté ont montré l'étendue des risques d'extractivisme à l'égard des savoirs considérés comme marginaux, non audibles et peu crédibles. Redonner un statut de légitimité à la contribution active de ces savoirs dans la production de connaissances est un enjeu des recherches participatives. Comment dépasser l'articulation chercheur-acteur pour intégrer les personnes concernées ? Quelles méthodologies mettre en œuvre pour

intégrer leur parole ? De quelle manière les recherches participatives permettent-elles de déjouer les injustices épistémiques dans la production des savoirs sur l'ESS ?

Les communications attendues dans cet axe pourront répondre à ces enjeux à partir de cas ou d'étude d'initiatives de coproduction des savoirs dans une optique de recherche participative dans le champ de l'ESS et dans une perspective méthodologique soulignant l'épaisseur politique de ces processus.

AXE 4 : L'ESS en prise avec la politique publique : interdépendances ou co-constructions ?

Les relations entre les organisations de l'ESS et les administrations publiques (État, collectivités, etc.) n'ont cessé d'évoluer depuis l'émergence de l'économie sociale jusqu'à sa consolidation historique et ses mutations contemporaines en économie sociale et solidaire. Hostile à toute ingérence de l'État, les premières organisations de l'économie sociale entendaient se développer de manière autonome. Il y a un siècle, certains acteurs associatifs et coopératifs refusaient encore l'appui des administrations publiques de crainte de perdre toute marge de manœuvre et de devenir de simples relais de politiques publiques. Telle n'est plus la perspective actuelle de l'économie sociale et solidaire qui revendique des relations partenariales avec les administrations publiques qui pour de nombreux observateurs et acteurs se révèlent problématiques. Ainsi, l'instrumentalisation publique des organisations associatives de l'ESS est fréquemment invoquée pour expliquer leurs transformations.

De même, sont rappelées de manière répétée les difficultés posées par les modalités de financement public qui aujourd'hui entraineraient un accroissement de la part de la commande publique au détriment de la subvention, et réduiraient en conséquence les marges de manœuvre des structures de petite taille. De manière concomitante, les préférences de l'action publique en faveur de partenariats noués avec des groupements associatifs, coopératifs et mutualistes, tendent à renforcer des modèles entrepreneuriaux promouvant des effets d'échelle. On peut interroger ces fondements de politique publique en direction de l'ESS, à la fois du fait des conceptions qu'ils sous-tendent et des finalités qu'ils poursuivent.

De plus, le retour en grâce de la planification dans un contexte de crise environnementale et sociale interroge l'ESS. Si cette forme de la politique publique peut renvoyer au principe d'une centralisation accrue de l'action publique, elle a pu également donner lieu après 1945 à des projets dans lesquels les acteurs privés y compris associatifs pouvaient être intégrés dans l'offre de services collectifs sans qu'ils ne soient réduits à des faire-valoir ou soient instrumentalisés. Aussi, quel rôle peut jouer l'ESS dans cette planification ? Autorise-t-elle des partenariats avec les administrations publiques que revendiquent les acteurs de l'ESS ? Quelles sont les configurations que prennent ces nouveaux projets environnementaux et sociaux rattachés à la planification ou à la transition écologique ?

Comme souligné précédemment, les projets citoyens (circuits courts, monnaies sociales, etc.) et entrepreneuriaux (groupes et regroupements) visant à répondre à la crise actuelle à un niveau infra ou inter-territorial sont multiples. Quelles difficultés rencontrent-ils ? Suscitent-ils l'hostilité ou l'approbation des pouvoirs publics contraignant ou favorisant leur pleine expansion ? Reçoivent-ils le soutien des acteurs publics (élu.e.s et administrations publiques) et sous quelles formes ? Certains projets peuvent-ils se concrétiser et se pérenniser en dehors de toute intervention économique et de tout encadrement normatif référés à la politique publique ?

Les communications attendues dans cet axe pourront répondre à ces questionnements et enjeux à partir d'études de cas ou d'analyses de projets ou d'actions en cours. Elles pourront également reposer sur une analyse plus historique portant sur des initiatives, des expérimentations éphémères, etc. qu'elles se soient soldées par des réussites ou des échecs.

AXE 5 : 2014-2024 : L'ESS au JO (journal officiel)

Les dix ans de la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 conduisent à l'interroger sous différents angles.

Tout d'abord, c'est la définition même de l'ESS qui ouvre une série de questionnements. La loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014 l'a définie comme un « mode d'entreprendre » spécifique mais aussi comme un « mode de développement économique ». Si ces derniers termes l'orientent vers l'avenir et une possible transformation des structures de l'économie, la loi semble surtout avoir laissé dominer la thématique d'un autre entrepreneuriat dans le prolongement du décret de création de la Délégation à l'économie sociale de 1981. L'article 1er de la loi de 2014 donne une définition permettant d'intégrer les statuts de l'économie sociale mais aussi les sociétés commerciales respectant des principes généraux en termes de lucrativité absente ou limitée, de gouvernance, de principes de gestion sur la réaffectation des bénéfices, l'impartageabilité des réserves... En complément, la loi a approfondi la définition des entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS) qui se veut plus exigeante au niveau des écarts de rémunération et de la définition de l'utilité sociale comme lutte contre les exclusions ou comme contribution à la cohésion sociale, au développement durable…

Ce périmètre de l'ESS fait l'objet de remises en cause qu'il convient d'approfondir. Comment apprécier l'ouverture aux sociétés commerciales de l'article 1er ? Quel est ce mode développement évoqué par la loi ? N'est-il pas trop restreint pour prendre en compte le mode de développement porté aussi par une partie de l'ESS ou des nouveaux projets qui pourraient y être assimilés ? Les dynamiques solidaires de citoyenneté économique sont-elles véritablement reconnues ? Quelles passerelles se créent avec les entreprises capitalistes « à mission » ou dans le cadre la RSE ? Le périmètre de l'ESS n'est-il pas trop large quand il ne prend pas véritablement en compte les enjeux sociaux, écologiques et le partage des richesses ? Entre volontés d'élargissement des alliances, de préservation de sa définition dans un contexte perturbé de ré-interrogations à partir de l'impact social ou écologique…, le périmètre de l'ESS est-il vraiment si consensuel ?

Ensuite, la loi ESS comprend 98 articles avec des dispositions diversifiées que les acteurs de l'ESS ont été invités à évaluer et que nous proposons aussi de réinvestir suivant des problématiques non exhaustives. Quelle a été l'utilisation du dispositif d'information des salariés sur leurs possibilités de reprise d'une société tant décriées par les représentants du patronat lors du vote de la loi ? Quel développement des coopératives suite aux 27 articles qui leur sont consacrés ? Quel bilan peut-on faire des PTCE institués par la loi ? Quels sont les effets des dispositions relatives aux associations (subvention, mesures en faveur du bénévolat, fonds territoriaux de développement, titres associatifs…) ? Où en sont les outils pour favoriser le développement de l'ESS : commande publique, fonds européens d'entrepreneuriat social, contrats à impact social, agrément ESUS… ? Quels sont les apports du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire, des Chambres régionales d'économie sociale et solidaire, du Haut conseil à la vie associative, dans les constructions de politiques publiques ou pour les premiers dans la représentation de l'ESS ?

Enfin, au-delà de la loi, c'est son portage politique au sein des gouvernements successifs avec des instances diversifiées (ministère, haut-commissariat, secrétariat d'État, rapprochement avec la vie associative, intégration au ministère du Budget…) que l'on propose d'interroger.

- - -

Comité scientifique des 23e rencontres RIUESS :
M. Abhervé (Riuess), E. Bucolo (Cnam), G. Caire (U Poitiers), S. Celle (U Lyon 2), M. Cervera (U Lorraine), J. Combes (Ripess), E. Dacheux (U Clermont-Ferrand), H. Defalvard (U Gustave Eiffel), T. Duverger (Sc Po Bordeaux), M. Fare (U Lyon 2), C. Ferraton (U Montpellier 3), L. Gardin (UPHF Valenciennes), P. Gianfaldoni (U Avignon), P. Glémain (U Rennes 2), D. Goujon (U Saint-Etienne), J. Maisonnasse (U Aix-Marseille), A. Lapoutte (U Lyon 2), J.-L. Laville (Cnam), L. Lethielleux (U Reims Champagne-Ardenne),), V. Lhuillier (U Lorraine), L. Manoury (U Haute-Alsace), F. Petrella (U Aix-Marseille), N. Richez-Battesti (U Aix-Marseille), Y. Robin (U Brest), E. Ros (U Paris 8), S. Rospabe (U Rennes 1), D. Vallade (U Montpellier 3) et G. Vollat (U Clermont-Ferrand).

Comité local scientifique d'organisation :
Réseau ESS Grand-Est (Ressor) : B. Balzani (U Lorraine), M. Cervera (U Lorraine), K. Gueye (U Lorraine), H. Jory (U Lorraine), L. Lethielleux (U Reims Champagne-Ardenne), V. Lhuillier (U Lorraine), S. Mainhagu (U Haute-Alsace), E. Marcandella (U Lorraine) et J. Stoessel-Ritz (U Haute-Alsace) ; *Laboratoire CREAT et département de sociologie UFR SHS-Metz U Lorraine* : A. Bergamaschi, M. Cervera, H. Jory, P. Galloro, H. Levilain, R. Magro, R. Morales La Mura et S. Sinigaglia-Amadio. Contact administratif : C. Raban – catherine.raban@univ-lorraine.fr

Format des propositions :
Les intentions de communication, d'une page et demi maximum, doivent préciser le titre de la communication, l'objet traité et la problématisation, le ou les terrains, le ou les méthodes mobilisées ainsi que l'originalité et l'ambition des résultats attendus. Elles doivent en outre indiquer l'axe thématique privilégié de l'appel à communications. Les auteur.rices transmettront l'intention de communication anonymisée avec un acronyme comme seul identifiant. Ils et elles transmettront un document supplémentaire indiquant l'acronyme accompagné : du ou des noms et prénoms des auteur.rices, de leur(s) rattachement(s) institutionnel(s) et de leur discipline, de leur adresse e-mail ainsi, en cas de propositions collectives, que l'auteur.rice de correspondance. Chaque proposition sera évaluée en double aveugle dans le cadre du comité scientifique et du comité local sientifique d'organisation des 23e Rencontres.

Doctoriales du RIUESS : Comme chaque année, le RIUESS accueillera sur une demi-journée, le mercredi 22 mai 2024 de 9h-12h, des doctorant.e.s jeunes chercheur.e.s (ou étudiant.e.s de M2 avec un projet de thèse) en ESS. Par groupe de 3-4, ils et elles discuteront de leurs recherches avec un.e enseignant.e-chercheur.se. Ces **doctoriales** concernent toutes les disciplines et ne nécessitent pas d'être intégrées dans les axes thématiques du colloque.
Référent.e.s doctorant.e.s jeunes chercheur.e.s – doctoriales XXIIIe Rencontres du RIUESS :
O. El Jid : omar.el-jid@uha.fr et S. El Idrissi : sarra.el-idrissi@uha.fr
Référent.e.s doctorant.e.s jeunes chercheur.e.s RIUESS : C. Favrau et S. Hévin, doctorantsriuess@gmail.com

Calendrier :
Diffusion de l'appel à communication : **2 octobre 2023**
Date limite d'intentions de communication **: 11 décembre 2023**
Réponse aux auteurs : **janvier 2024**
Dépôt des communications sur sciencesconf : **à partir du 1er avril 2024 et pour le 1er mai 2024**
23ème Rencontres du RIUESS : **22-24 mai 2024**

Les textes des communications déposés sur sciencesconf seront sélectionnés pour un processus de publication dans un ouvrage collectif et/ou pour un dossier de revue.

Les intentions de communications sont à envoyer pour le 11 décembre 2023 par e-mail à melaine.cervera@univ-lorraine.fr en spécifiant dans l'objet du message RIUESS 2024